



Conseil économique et social

Distr. générale
16 septembre 2013
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Organisation mondiale de la Santé Bureau régional pour l'Europe

Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé relatif à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

Troisième session

Oslo, 25-27 novembre 2013

Points 7 et 9 de l'ordre du jour provisoire

Bilan des activités réalisées et examen des activités prévues dans les différents domaines d'activité

Programme de travail pour 2014-2016, mandat des organes créés pour le mettre en œuvre et ressources nécessaires à cet effet

Rapport sur l'exécution du programme de travail pour la période 2011-2013, avec un aperçu des contributions et des dépenses

Établi par le Bureau avec l'aide du secrétariat commun

Résumé

En vertu de son mandat (voir le document ECE/MP.WH/2/Add.2-EUR/06/5069385/1/Add.2), le Groupe de travail de l'eau et de la santé est chargé par la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé de superviser et de diriger les activités des organes subsidiaires créés au titre du Protocole et toutes les autres activités exécutées au titre du programme de travail. Il peut aussi donner à la Réunion des Parties des conseils sur l'actualisation du programme de travail et son adaptation à l'évolution de la situation. Dans le cadre de ces attributions, à sa sixième réunion (Genève, 3-4 juillet 2013), le Groupe de travail a chargé le Bureau d'établir, avec l'aide du secrétariat commun, un rapport sur l'exécution du programme de travail pour la période 2011-2013 afin qu'il soit présenté à la Réunion des Parties à sa troisième session (voir le document ECE/MP.WH/WG.1/2013/2-EUDCE/1206123/3.1/2013/WGWH/06, à paraître).

Le présent document reproduit le rapport sur l'exécution du programme de travail pour 2011-2013 (ECE/MP.WH/4/Add.1-EURHP1003944/4.2/1/Add.1, à paraître). Il présente les principales réalisations et examine les succès obtenus et les problèmes rencontrés, ainsi que leurs conséquences pour les futurs travaux au titre du Protocole. Il récapitule ensuite les activités relevant de chaque domaine de travail. En annexe, il donne un aperçu des contributions et des dépenses au titre du Protocole sur l'eau et la santé au 31 juillet 2013.

La Réunion des Parties pourrait:

- a) Adopter le rapport sur l'exécution du programme de travail pour la période 2011-2013 et sur les contributions et dépenses;
- b) Féliciter les membres du Groupe de travail de l'eau et de la santé, le Bureau, les autres organes subsidiaires et le secrétariat commun pour le travail qu'ils ont accompli pour favoriser l'application du Protocole au moyen de documents d'orientation, de rapports, de projets et de publications, ainsi que pour leur concours dans l'organisation des ateliers, conférences, cours de formation et autres réunions;
- c) Remercier les Parties au Protocole et les autres États coopérant en vue de son application, en particulier les pays chefs de file d'activités qui ont fourni des ressources humaines et financières aux fins de l'exécution du programme de travail pour la période 2011-2013.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Aperçu général	1–13	4
Facteurs de succès et perspectives qui s’offrent pour les travaux futurs au titre du Protocole	14	6
Principaux problèmes.....	15–23	7
Domaine de programme 1 Définitions d’objectifs et établissement de rapports.....	24–33	9
A. Définition d’objectifs, mesures de mise en œuvre, évaluation des progrès et établissement de rapports.....	24–32	9
B. Échange d’expériences	33	10
Domaine de programme 2 Systèmes de surveillance et d’alerte rapide, plans d’urgence et moyens d’intervention	34–40	11
Domaine de programme 3 Questions transversales	41–51	12
A. Systèmes d’approvisionnement en eau et d’assainissement à petite échelle ..	41–50	12
B. Approvisionnement en eau et assainissement en cas de phénomènes météorologiques extrêmes et sous l’effet des changements climatiques	51	14
Domaine de programme 4 Mécanisme de facilitation des projets.....	52–59	14
Domaine de programme 5 Procédure de contrôle du respect des dispositions	60–67	15
Domaine de programme 6 Promotion du Protocole et activités de sensibilisation	68–72	16
Domaine de programme 7 Sensibilisation du public, accès à l’information et participation du public.....	73–78	17
Domaine de programme 8 Équité en matière d’accès	79–85	18
Domaine de programme 9 Renforcement des capacités et mise en commun de l’expérience acquise	86–87	19
A. Éducation et formation	86	19
B. Ateliers thématiques	87	20
 Annexe		
Aperçu des contributions et des dépenses liées au Protocole sur l’eau et la santé		21

Aperçu général

1. Au 1^{er} septembre 2013, 26 pays¹ avaient ratifié le Protocole sur l'eau et la santé relatif à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux. Depuis la deuxième session de la Réunion des Parties (Bucarest, 23-25 novembre 2010), le Protocole a été ratifié par la Bosnie-Herzégovine (13 octobre 2011) et la Serbie (16 avril 2013). En outre, plusieurs autres pays ont exprimé leur intention d'adhérer au Protocole.

2. À sa deuxième session, la Réunion des Parties au Protocole a adopté les directives et le modèle de présentation pour les rapports récapitulatifs² aux fins du deuxième exercice d'établissement de rapports conformément à l'article 7 du Protocole. La date limite de présentation des rapports récapitulatifs était le 29 avril 2013. Selon les résultats du deuxième exercice (voir le rapport régional sur l'état de la mise en œuvre du Protocole (ECE/MP.WH/2013/3-EUDCE/1206123/3.1/2013/MOP-3/10)), les échanges d'idées et de connaissances concernant la mise en œuvre du Protocole aux niveaux sous-régional et régional ont permis d'améliorer la mise en œuvre au niveau national (voir aussi le rapport du Comité d'examen du respect des dispositions à la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé (ECE/MP.WH/2013/4-EUDCE/1206123/3.1/2013/MOP-3/11)). De même, il était évident que les pays avaient réalisé des progrès s'agissant des questions liées à l'eau et à la santé et qu'ils respectaient davantage les prescriptions en matière d'établissement de rapports et les documents d'orientation connexes. La meilleure qualité globale des rapports, par rapport à l'exercice pilote effectué en 2009-2010, témoignait de l'efficacité des activités de renforcement des capacités entreprises au titre du Protocole, en particulier en relation avec la définition d'objectifs et l'établissement de rapports (voir aussi le rapport sur le bilan actuel et les travaux futurs en matière de définition d'objectifs et d'établissement de rapports (ECE/MP.WH/2013/2-EUDCE/1206123/3.1/2013/MOP-3/09)).

3. Au niveau national, les pays ont bénéficié d'une assistance dans le cadre de projets précédemment élaborés au titre du Mécanisme de facilitation des projets pour les aider à définir des objectifs et des dates cibles et à les respecter, conformément à l'article 6. À ce sujet, les Parties et d'autres États ont continué à reconnaître que les *Principes directeurs applicables à la définition d'objectifs, à l'évaluation des progrès accomplis et à l'établissement de rapports* étaient utiles pour leurs travaux au niveau national³. Cette utilité a été mise en avant au cours des réunions de l'Équipe spéciale de l'établissement des objectifs et des rapports, qui ont constitué un cadre d'échange d'expériences concernant les projets réalisés en Arménie, au Kirghizistan, en République de Moldova et au Tadjikistan.

4. La mise en œuvre du Protocole a été possible grâce à une base solide constituée par plusieurs documents d'orientation au titre du Protocole publiés dans le cadre du précédent programme de travail (2007-2010). En 2011-2013, les travaux relevant du Protocole ont porté sur l'élaboration d'un certain nombre de documents d'orientation plus ciblés dans des domaines thématiques tels que l'équité en matière d'accès, les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement à petite échelle et la participation du public. On trouvera ci-après quelques-unes des plus importantes réalisations:

¹ Voir http://www.unece.org/env/water/pwh_status/legal.html.

² Voir les documents ECE/MP.WH/2010/L.5-EUDHP/1003944/4.2/1/7 et ECE/MP.WH/4-EUDHP/1003944/4.2/1/06, à paraître.

³ Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.10.II.E.12. Disponible à l'adresse: <http://www.unece.org/env/water/publications/pub.html>.

- a) *Aucun laissé pour compte: Bonnes pratiques pour un accès équitable à l'eau et à l'assainissement dans la région paneuropéenne*⁴;
- b) *The equitable access score-card: Supporting policy processes to achieve the human right to water and sanitation* (ECE/MP.WH/8, à paraître en septembre 2013);
- c) *Small-scale water supplies in the pan-European region: Background – Challenges – Improvements*⁵; et poursuite de l'élaboration d'un document d'orientation pertinent;
- d) *Guide on public participation under the Protocol on Water and Health* (ECE/MP.WH/9, à paraître en septembre 2013).

5. En raison de la souplesse qu'il offre et de sa facilité d'adaptation aux besoins particuliers des pays, le Protocole a été de plus en plus considéré comme un moyen d'obtenir, actuellement ou à l'avenir et sur le plan international, des engagements clefs dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

6. S'agissant des travaux ayant trait à l'équité en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement, qui ont progressé à un rythme considérable dans le cadre du Protocole, les Parties voient dans celui-ci un moyen pratique de garantir progressivement le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement consacré dans la résolution 64/292 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

7. Diverses réunions tenues au titre du Protocole ont également permis de mettre au jour des moyens d'examiner les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio+20), l'accent étant tout particulièrement mis sur les éventuels objectifs de développement durable liés à l'eau et à l'économie verte. Ainsi, une manifestation portant sur la place de l'eau dans le programme de développement au-delà de 2015 et dont le thème était «Comment réaliser un objectif de développement durable relatif à l'eau?» s'est tenue en parallèle à la sixième réunion du Groupe de travail de l'eau et de la santé (Genève, 3 et 4 juillet 2013). Les participants se sont penchés sur la question de savoir comment le processus de définition d'objectifs et de dates cibles au titre du Protocole pourrait constituer un cadre pour la réalisation des objectifs de développement durable, tout comme il avait contribué à accomplir un objectif du Millénaire pour le développement relatif à l'eau.

8. De plus, une séance de débat thématique visant à déterminer les liens entre le Protocole et l'économie verte, compte tenu des résultats de la Conférence Rio+20, s'est tenue pendant la cinquième réunion du Groupe de travail de l'eau et de la santé (Genève, 11 et 12 octobre 2012) (voir le document ECE/MP.WH/WG.1/2012/2-EUDCE/1206123/3.1/2012/2). La séance comprenait trois parties: une introduction au concept d'économie verte, qui définissait certaines pistes à explorer dans le cadre du Protocole; une étude de la position du secteur privé dans ce domaine; et un débat d'experts sur la façon dont les objectifs fixés en vertu du Protocole pourraient contribuer à écologiser l'économie.

9. Comme autre exemple, on pourrait citer les travaux ayant trait aux systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement à petite échelle, de plus en plus privilégiés par les pays de la région, compte tenu notamment des difficultés à améliorer la situation en zone rurale. Au cours des trois dernières années, les travaux accomplis au titre du Protocole

⁴ Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.12.II.E.5. Disponible à l'adresse: <http://www.unece.org/env/water/publications/pub.html>.

⁵ Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la Santé, Copenhague, 2011. Disponible à l'adresse: <http://www.euro.who.int/en/what-we-do/health-topics/environment-and-health/water-and-sanitation/publications/2011/small-scale-water-supplies-in-the-pan-european-region.-background.-challenges.-improvements>.

dans ce domaine avaient essentiellement porté sur l'élaboration d'un document d'orientation, ce qui avait consolidé la base de connaissances et les projets sur le terrain. Les aspects directifs et techniques de l'adoption d'un plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau, en particulier pour les applications à petite échelle, ont aussi fait l'objet d'un vaste débat.

10. De même, pendant le programme de travail en cours, les Parties et d'autres États, ainsi que le public, ont pu approfondir leurs connaissances concernant l'accès à l'information et la participation du public dans le cadre du Protocole. Des organisations non gouvernementales (ONG) ont aussi assumé un rôle de premier plan dans la promotion du Protocole sur les plans national et international. On pourrait citer comme exemple récent une séance consacrée au Protocole au Forum sur les questions hommes-femmes qui s'est tenu en marge de la Conférence internationale de haut niveau sur la coopération dans le domaine de l'eau (Douchanbé, 20-21 août 2013), entièrement organisée par des ONG participant activement aux travaux menés dans le cadre du Protocole. En Serbie, les ministères en charge de la mise en œuvre du Protocole ont lancé une campagne nationale pour promouvoir le Protocole en collaboration avec la société civile, ce qui a abouti à sa ratification par le pays.

11. Les organes subsidiaires créés au titre du Protocole ont continué à s'acquitter efficacement de leur mandat. Le Groupe de travail de l'eau et de la santé a gagné en importance en tant que lieu d'échanges pour un large éventail de questions relatives à l'eau et à la santé relevant du Protocole. Compte tenu des difficultés rencontrées dans le fonctionnement de l'Équipe spéciale de la surveillance des maladies liées à l'eau (Équipe spéciale de la surveillance), le Groupe de travail a informé les Parties des activités liées à l'eau entreprises au titre du Protocole.

12. L'Équipe spéciale de la définition d'objectifs et de l'établissement de rapports a efficacement mis en œuvre toutes les activités qui lui avaient été confiées en 2011-2013. Elle a continué à conseiller les pays en matière de définition d'objectifs et d'établissement de rapports et à examiner les synergies avec d'autres domaines d'activité, notamment celles concernant l'équité en matière d'accès et les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement à petite échelle.

13. Enfin, le Comité d'examen du respect des dispositions a consolidé son rôle de coordonnateur et de conseiller en élaborant le Processus de consultation, qui, sous ses auspices, constituera un mécanisme supplémentaire permettant aux Parties de bénéficier d'une aide au titre du Protocole et de renforcer la mise en œuvre de celui-ci au niveau national.

Facteurs de succès et perspectives qui s'offrent pour les travaux futurs au titre du Protocole

14. Le cadre du Protocole présente des points forts et avantages spécifiques, comme le montre une analyse de l'exécution du programme de travail pour 2011-2013 (ECE/MP.WH/4/Add.1-EURHP1003944/4.2/1/Add.1, à paraître). On citera, parmi ces facteurs de succès, qui offrent aussi des perspectives pour de nouvelles activités dans le cadre du programme de travail pour 2014-2016:

a) L'accent mis sur le renforcement des capacités et les mesures propres à encourager l'adhésion au Protocole, en particulier pour les pays d'Europe du Sud-Est et d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, ce qui accroît le nombre de pays, notamment dans cette sous-région, qui sont en voie d'adhésion ou envisagent une adhésion et qui ont spécifiquement besoin d'activités de renforcement des capacités;

- b) L'attention accrue accordée à l'appui à fournir pour l'application et le respect des dispositions du Protocole à l'aide de divers moyens spécialement adaptés, allant de conseils thématiques, d'ateliers et de séminaires à des projets et consultations sur le terrain;
- c) La capacité de livrer des produits de qualité dans le cadre d'un vaste processus de participation et l'adoption de mesures de nature à encourager la coordination intersectorielle;
- d) Le sentiment d'appartenance des Parties, mais aussi le rôle grandissant des ONG en tant que chefs de file de diverses activités;
- e) Le nombre croissant de partenariats et d'accords de coopération avec des organisations intergouvernementales au sein et hors du système des Nations Unies et avec des ONG, y compris: le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), la composante de l'Initiative de l'Union européenne dans le domaine de l'eau pour l'Europe orientale, le Caucase et l'Asie centrale et les Dialogues sur les politiques nationales dans ces pays, les réseaux d'ONG comme Women in Europe for a Common Future et des représentants d'associations professionnelles et de l'industrie comme International Water Association et la Fédération européenne des associations nationales des fournisseurs d'eau potable et des services des eaux usées (EUREAU);
- f) Apport d'un soutien technique substantiel par les Centres collaborateurs de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), notamment le Centre collaborateur de l'OMS pour la gestion des ressources en eau et la communication des risques aux fins de la promotion de la santé, à l'Université de Bonn (Allemagne); le Centre collaborateur de l'OMS pour la recherche sur l'hygiène de l'eau de boisson, à l'Agence fédérale allemande pour l'environnement (Bad Elster, Allemagne); le Centre collaborateur de l'OMS pour la surveillance de l'efficacité des médicaments antihelminthiques concernant les géohelminthiases, à l'Université de Ghent (Belgique); et le Centre collaborateur de l'OMS pour la sécurité sanitaire de l'eau de boisson, à la Drinking Water Inspectorate (Londres);
- g) La fourniture par les Parties et les organisations internationales de donations volontaires, ainsi que de contributions en nature, afin de soutenir la mise en œuvre du programme de travail pour la période 2011-2013;
- h) Le fait que le Protocole soit mieux connu et reconnu grâce aux activités de promotion menées par le secrétariat commun, les membres du Bureau de la Réunion des Parties et les centres de liaison nationaux.

Principaux problèmes

15. L'absence de fonds pour mener les activités projetées et assurer un niveau adéquat de services de secrétariat n'a cessé de poser de gros problèmes dans l'exécution du programme de travail pendant la deuxième période intersessions. Il en est également résulté d'importantes lourdeurs administratives, en particulier s'agissant des contrats de membres du personnel relevant des ressources extrabudgétaires.

16. Le manque de ressources financières a eu un impact direct sur les ressources humaines au sein du secrétariat commun. Celui-ci n'avait pas la capacité voulue pour assumer la charge engendrée par l'ambitieux programme de travail. En outre, les membres du secrétariat devaient consacrer beaucoup de temps à la collecte de fonds, ce qui leur laissait moins de temps pour le travail de fond. Au moment de l'adoption du programme pour la période 2014-2016, les Parties devraient veiller à ce que les ressources nécessaires soient disponibles et elles devraient aussi établir clairement l'ordre de priorité des activités.

17. Les travaux menés au cours des trois dernières années, et l'appui demandé au secrétariat commun pour les activités arrêtées par les Parties, n'ont pas cessé d'augmenter. Le secrétariat commun a non seulement assuré le service des réunions intergouvernementales, mais il a également appuyé la mise en œuvre des projets sur le terrain, aidé les Parties à mettre sur pied et à mener des activités de renforcement des capacités et réalisé des études techniques et stratégiques. Des ressources humaines plus importantes seraient nécessaires pour le prochain exercice triennal afin de répondre à une demande grandissante.

18. Le manque de ressources a aussi entravé la pleine exécution du programme de travail adopté par la Réunion des Parties. Les activités de l'Équipe spéciale de la surveillance, organe subsidiaire créé au titre du Protocole, n'ont pas progressé en raison de l'absence des fonds nécessaires. En outre, pour la même raison, un certain nombre d'activités relevant de divers domaines visés par le programme, ou couvrant même des domaines entiers, n'ont pas pu être menées comme il se devait. Citons, par exemple, les activités au titre de la question transversale de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement en cas de phénomènes météorologiques extrêmes et sous l'effet des changements climatiques, qui ont été en grande partie suspendues.

19. Outre l'insuffisance générale des fonds, l'affectation de contributions à des activités bien précises, en particulier des projets sur le terrain, a créé des problèmes supplémentaires pour la mise en œuvre des activités de base relevant du Protocole. Pour le Fonds de contributions volontaires du Bureau régional pour l'Europe de l'OMS (OMS/Europe), le montant des fonds réservés aux activités de base ne représentait qu'environ 20 % des contributions totales. S'agissant du Fonds d'affectation spéciale de la Commission économique pour l'Europe (CEE), les montants non affectés à des domaines d'activité spécifiques au titre du Protocole étaient également très limités.

20. On a donc observé un important décalage entre les fonds nécessaires pour exécuter pleinement le programme de travail et les contributions reçues, décalage qui a culminé à plus de 1 million de dollars des États-Unis à la fin de 2012. Il est donc devenu primordial d'identifier des moyens durables et prévisibles de financer le programme de travail au titre du Protocole.

21. Le Groupe de travail de l'eau et de la santé a examiné ce problème aux réunions qu'il a tenues en 2011-2013 et a reconnu que la mise en œuvre inadéquate dans certains domaines du programme de travail s'expliquait principalement par l'insuffisance des fonds attribués. S'appuyant sur ce constat, le Groupe de travail a souligné que le programme de travail pour 2014-2016 devrait être réalisable et réaliste, son but étant de consolider la mise en œuvre du Protocole dans la région. Il a également mis en avant la nécessité d'envisager des sources de financement prévisibles avant de s'engager dans de nouvelles activités.

22. Un autre défi à relever consistait notamment à faire assumer à plus de pays le rôle de chef de file dans l'exécution des activités du programme. Une des gageures en particulier était d'inciter des pays qui n'avaient jamais dirigé d'activités au titre du Protocole à le faire activement.

23. Mieux faire connaître le Protocole restait une priorité qui nécessiterait des efforts supplémentaires en matière de communication et de promotion.

Domaine de programme 1

Définitions d'objectifs et établissement de rapports

A. Définition d'objectifs, mesures de mise en œuvre, évaluation des progrès et établissement de rapports

24. Au vu du nombre considérable d'activités entreprises par l'Équipe spéciale de la définition d'objectifs et de l'établissement de rapports pendant la période 2011-2013, le Groupe de travail de l'eau et de la santé a décidé à sa sixième réunion de juillet 2013 (voir le document ECE/MP.WH/WG.1/2013/2-EUDCE/1206123/3.1/2013/WGWH/06, à paraître) de charger le Président de l'Équipe spéciale d'élaborer un document sur le bilan actuel et les travaux futurs en matière de définition d'objectifs et d'établissement de rapports (voir par. 2 ci-dessus), outre le rapport général sur l'exécution du programme de travail pour 2011-2013.

25. Le document fait la synthèse de renseignements sur les activités de définition d'objectifs et d'établissement de rapports réalisées pendant la période 2011-2013, et met en lumière certaines questions régionales communes susceptibles d'être abordées par les Parties dans le cadre du programme de travail pour 2014-2016. La Suisse a été le chef de file pour les activités relevant de ce domaine d'activité et un certain nombre de Parties, notamment la Finlande, ont contribué à l'organisation de divers ateliers. Le secrétariat de la CEE, chargé de la réalisation de cet objectif, a fourni des services d'appui à l'Équipe spéciale de la définition d'objectifs et de l'établissement de rapports. Une brève synthèse des réalisations accomplies dans le domaine «Définitions d'objectifs et établissement de rapports» est également présentée.

26. Trois réunions de l'Équipe spéciale se sont tenues dans le cadre du programme de travail pour 2011-2013 (ECE/MP.WH/2010/L.1-EUDHP1003944/4.2/1/3)⁶, à Tbilissi les 19 et 20 octobre 2011, à Bratislava les 10 et 11 mai 2012 et à Genève le 14 février 2013.

27. La dernière réunion a été couplée à un atelier sur l'établissement de rapports (12 et 13 février) dont le but était d'aider les Parties et d'autres États à élaborer leurs rapports récapitulatifs dans le cadre du deuxième exercice d'établissement de rapports au titre du Protocole.

28. Le rapport régional sur la situation de la mise en œuvre du Protocole (ECE/MP.WH/2013/3-EUDCE/1206123/3.1/2013/MOP-3/10), établi par le secrétariat sur les conseils de l'Équipe spéciale, donne un aperçu global des résultats du deuxième exercice.

29. L'Équipe spéciale a également servi de cadre pour l'échange d'expériences et l'apport de conseils techniques concernant les projets nationaux ayant trait à la définition et à la réalisation d'objectifs. La plupart de ces projets ont été élaborés avec l'aide du Mécanisme de facilitation des projets. Même si les projets en Arménie, au Kirghizistan, en République de Moldova et au Tadjikistan n'ont pas été expressément inclus dans le programme de travail, ils ont grandement contribué à la mise en œuvre du Protocole, aux activités de renforcement des capacités et de sensibilisation dans les pays bénéficiaires et ont eu des répercussions sur d'autres pays des sous-régions respectives grâce à la mise en commun de l'expérience acquise.

30. En 2011-2013, l'Équipe spéciale a porté une attention toute particulière à l'application de mesures visant à réaliser les objectifs et à respecter les dates cibles, ainsi qu'à la création de synergies avec d'autres domaines d'activité pertinents du Protocole.

⁶ Tel qu'adopté par la Réunion des Parties à sa deuxième session (ECE/MP.WH/4/Add.1-URHP1003944/4.2/1/Add.1, à paraître).

À cette fin, l'Équipe spéciale a examiné les réalisations accomplies au regard des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement à petite échelle et de l'équité en matière d'accès, ainsi que les moyens de lier ces activités à la définition d'objectifs et à l'établissement de rapports. Des liens étroits ont été établis avec les activités menées par l'OMS/Europe et il en a été rendu compte aux réunions de l'Équipe spéciale et du Groupe de travail.

31. Ainsi, pour faire œuvre de sensibilisation et renforcer les capacités dans les Parties et d'autres États en ce qui concerne les programmes de surveillance mondiaux comme l'Évaluation annuelle de l'état de l'assainissement et de l'eau potable dans le monde d'ONU-Eau et le Programme commun de surveillance de l'eau et de l'assainissement de l'OMS et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'OMS/Europe a organisé deux réunions techniques et régionales sur la surveillance de l'approvisionnement en eau et l'assainissement (Bonn, 29 et 30 octobre 2012 et 12 et 13 juin 2013). Les participants aux réunions ont reconnu l'existence de synergies entre les objectifs du Protocole, ceux du Programme commun de surveillance de l'eau et de l'assainissement de l'OMS et de l'UNICEF et ceux de l'Évaluation annuelle de l'état de l'assainissement et de l'eau potable dans le monde d'ONU-Eau, ainsi que leur rôle en tant que sources d'information complémentaires pour les états des lieux, la définition d'objectifs, la surveillance et l'établissement de rapports, conformément aux dispositions des articles 6 et 7 du Protocole. Un accent tout particulier a été mis sur la nécessité d'harmoniser les méthodes de surveillance aux niveaux mondial et national.

32. Avec le soutien de l'OMS/Europe, l'Atlas de l'eau et de la santé a été actualisé et mis en ligne⁷. Il s'agit d'un guichet unique pour la recherche de données nationales et régionales sur l'accès à l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, ainsi que sur les maladies liées à l'eau et, par conséquent, d'une source d'information complémentaire pour les Parties et d'autres États lorsqu'ils définissent des objectifs et établissent des rapports au titre du Protocole. Le lien avec le Protocole doit encore se renforcer sous l'égide de l'Équipe spéciale de la définition d'objectifs et de l'établissement de rapports, notamment en ce qui concerne l'utilisation de l'Atlas en ligne pour rendre compte des progrès accomplis conformément aux dispositions de l'article 7.

B. Échange d'expériences

33. Conformément à son plan de travail, l'Équipe spéciale a planifié et organisé une série d'ateliers sur l'échange d'expériences concernant la définition d'objectifs et l'établissement de rapports au titre du Protocole dans diverses sous-régions de la région de la CEE: Europe orientale (Minsk, 5 et 6 avril 2011); Europe centrale (Bratislava, 8 et 9 mai 2012); pays nordiques et pays baltes (Oslo, 7 et 8 novembre 2012); et Caucase (Tbilissi, 27 et 28 mai 2013). Un dernier atelier, le cinquième pour l'Asie centrale, est prévu pour octobre 2013 à Almaty. Une description détaillée des ateliers sous-régionaux est annexée au document concernant le bilan actuel et les travaux futurs en matière de définition d'objectifs et d'établissement de rapports. Les principaux objectifs de l'Équipe spéciale dans le cadre du programme de travail pour 2011-2013 devaient être atteints avec l'achèvement du dernier atelier sous-régional.

⁷ L'Atlas de l'eau et de la santé est accessible à l'adresse: <http://www.waterandhealth.eu>.

Domaine de programme 2

Systèmes de surveillance et d'alerte rapide, plans d'urgence et moyens d'intervention

34. Les activités relevant du domaine de programme 2 avaient pour objectif de: a) aider les Parties et d'autres États à appliquer les dispositions des articles 8 et 12 du Protocole, notamment en promouvant l'utilisation des documents techniques et d'orientation se rapportant à la surveillance des maladies liées à l'eau; b) renforcer les capacités en mettant en place des programmes de formation; c) appuyer les activités de base relevant du Protocole, en particulier les travaux ayant trait à la définition d'objectifs et à l'établissement de rapports; et d) rationaliser les travaux relevant du Protocole, notamment dans l'accomplissement des engagements contractés dans le cadre de la Déclaration de Parme sur l'environnement et la santé. L'OMS/Europe devait réaliser les activités prévues dans ce domaine de programme.

35. Les publications *Policy guidance on water-related disease surveillance*⁸ et *Technical guidance on water-related disease surveillance*⁹, dont les projets ont été établis et adoptés à la deuxième session de la Réunion des Parties, sont parues en anglais et en russe en 2011 avec l'appui de l'OMS/Europe. Elles ont été mises en ligne et diffusées aux centres de liaison du Protocole, aux bureaux de pays de l'OMS et dans le cadre de diverses réunions et sessions de formation organisées par l'OMS/Europe.

36. Financée par la Norvège, une réunion du groupe d'experts chargé de proposer des méthodes visant à prévenir et à réduire efficacement les maladies liées à l'eau dans la région européenne s'est tenue les 5 et 6 septembre 2013 à Bonn. Son objectif était de corroborer les travaux relevant du domaine de programme 2 en vue d'une planification et d'une réalisation efficaces du programme de travail proposé pour 2014-2016 (ECE/MP.WH/2013/L.1-EUDCE/1206123/3.1/2013/MOP-3/08). Les participants à la réunion ont passé en revue les pays quant à la situation des maladies liées à l'eau, y compris les capacités des systèmes de surveillance et d'intervention, ont examiné les besoins des pays et les démarches susceptibles d'être adoptées pour améliorer les systèmes de surveillance de la qualité de l'eau de boisson, ont fixé les priorités d'action dans les pays pour prévenir et réduire les maladies susmentionnées, et ont planifié les différentes phases de mise en œuvre et identifié les partenariats pertinents de nature à faciliter la mise en œuvre.

37. En vertu de la décision I/1 adoptée par la Réunion des Parties (voir le document ECE/MP.WH/2/Add.2-EUR/06/5069385/1/Add.2), le secrétariat de l'OMS/Europe a intensifié son appui aux activités de l'Équipe spéciale de la surveillance en les intégrant davantage aux travaux réalisés au titre des programmes techniques de l'OMS dans les domaines de la surveillance des maladies infectieuses et de la prévention des helminthiases, ainsi qu'au Système européen d'information sur l'environnement et la santé.

38. Depuis 2012, l'OMS/Europe a appuyé une série d'activités liées à réduction et à la prévention des géohelminthiases. Les participants à deux réunions tenues à Bonn (12 et 13 septembre et 17 et 18 décembre 2012) ont fait le bilan des activités régionales et nationales concernant les géohelminthiases, ont défini les principaux aspects d'un cadre régional de réduction et de prévention des géohelminthiases, reconnaissant notamment le

⁸ OMS (2011). *Policy guidance on water-related disease surveillance*. Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la Santé, Copenhague (disponible en anglais et en russe à l'adresse: <http://www.euro.who.int/en/what-we-publish/abstracts/policy-guidance-on-water-related-disease-surveillance>).

⁹ OMS (2011). *Technical guidance on water-related disease surveillance*. Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la Santé, Copenhague (disponible en anglais et en russe à l'adresse: <http://www.euro.who.int/en/what-we-publish/abstracts/technical-guidance-on-water-related-disease-surveillance>).

rôle important joué à cet effet par l'eau, l'assainissement et l'hygiène. En 2012-2013, des évaluations par pays concernant les géohelminthiases et la dimension «eau, assainissement et hygiène» ont été effectuées en Géorgie, en République de Moldova et en Roumanie. Les 16 et 17 septembre 2013, une réunion supplémentaire s'est tenue à Bonn en vue d'un examen des résultats des missions d'évaluation par pays et de promouvoir la dimension «eau, assainissement et hygiène» dans le cadre régional proposé.

39. L'Équipe spéciale a rencontré des difficultés considérables pour faire en sorte que les Parties et d'autres États maintiennent leurs engagements et leur action ainsi que pour garantir le financement des activités projetées. La limitation des ressources a empêché la réalisation de plusieurs activités, y compris: l'élaboration de lignes directrices sur l'établissement des priorités dans le domaine des maladies liées à l'eau; un programme de formation générale sur la surveillance des maladies liées à l'eau, la détection des flambées épidémiques et la planification des interventions d'urgence; et l'élaboration de fiches d'information individuelles sur les contaminants chimiques à l'état de traces.

40. Le Bureau et le Groupe de travail de l'eau et de la santé ont examiné les travaux de l'Équipe spéciale et les enseignements tirés de la mise en œuvre des activités projetées. Reconnaissant le besoin, exprimé par les Parties et d'autres États, d'une aide supplémentaire pour appliquer les dispositions des articles 8 et 12 du Protocole, le Bureau et le Groupe de travail ont recommandé que les Parties redéfinissent la portée et l'orientation du domaine de programme et établissent diverses modalités de travail afin d'adopter une approche plus souple, plus axée sur l'action ou sur des projets, et plus rentable pour le nouveau programme de travail 2014-2016.

Domaine de programme 3

Questions transversales

A. Systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement à petite échelle

41. Les travaux se rapportant aux systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement à petite échelle ont été codirigés par l'Allemagne, la République tchèque et l'ONG Women in Europe for a Common Future (WECF). Ils portaient en priorité sur l'élaboration d'un document d'orientation, le renforcement d'une base de connaissances sur la situation des systèmes d'approvisionnement en eau à petite échelle de la région paneuropéenne et la mise en œuvre de projets sur le terrain.

42. Un projet de document d'orientation sur les instruments et programmes visant à mettre en place des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement à petite échelle dans la région paneuropéenne a été établi pour aider les décideurs et les responsables de la réglementation aux niveaux national et sous-national à définir des politiques et programmes correspondants. Ce document devait porter sur les aspects législatifs, organisationnels et financiers ainsi que sur la planification de la sécurité sanitaire de l'eau, la protection des ressources, le zonage d'assainissement et la surveillance. Il devait largement s'appuyer sur des exemples de bonnes pratiques pour la mise en commun d'expériences positives concernant des instruments déjà appliqués pour améliorer la situation des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement à petite échelle.

43. Un groupe d'experts chargé de diriger l'élaboration du document d'orientation a été constitué à la première réunion élargie des Parties chefs de file (Berlin, juin 2011). Les participants à la deuxième réunion élargie des Parties chefs de file (Berlin, juin 2013) ont soumis le document à un examen critique et l'ont restructuré; ils ont également défini les mesures à prendre en vue de la publication finale ainsi que les diverses responsabilités. Une collaboration a été instaurée dans les domaines de programme relatifs à l'équité en matière d'accès ainsi qu'à la définition d'objectifs et à l'établissement de rapports, les

responsables de ces activités devant contribuer activement à l'élaboration du document. Les Parties chefs de file ont prévu de présenter pour examen un projet de document consolidé et examiné par des pairs à la septième réunion du Groupe de travail de l'eau et de la santé qui se tiendrait en 2014. Une description détaillée du document d'orientation, y compris des renseignements succincts sur le contenu de chaque chapitre, devait être présentée en tant que document d'information à la troisième session de la Réunion des Parties.

44. Pour améliorer la base de connaissances dans la région paneuropéenne, les Parties chefs de file ont établi un questionnaire sur la situation des systèmes d'approvisionnement en eau à petite échelle. Il y était demandé des informations par pays sur les réglementations, le nombre et le type de systèmes d'approvisionnement, les sources d'eau brute utilisées, les opérateurs et l'organisation de ces systèmes, et la qualité de l'eau. Le questionnaire a été élaboré en février 2012 et diffusé en juin 2012, par le biais de l'OMS/Europe, aux ministères de la santé et de l'environnement. Environ 50 questionnaires remplis ont été présentés par 43 Parties et autres États, soit un taux de réponse de 81 %. Une analyse préliminaire des réponses a été présentée à la sixième réunion du Groupe de travail de l'eau et de la santé en juillet 2013; l'analyse détaillée des données et l'évaluation finale des questionnaires présentés devaient être achevées pour la fin de 2013.

45. Afin de faciliter l'adoption de l'approche fondée sur un plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau en zone rurale, l'OMS a publié le document d'orientation *Water safety planning for small community water supplies: step-by-step risk management guidance for drinking-water supplies in small communities*¹⁰. Le manuel avait pour but, d'une part, de faire participer les communautés rurales à la mise en œuvre de plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau, de leur donner des moyens d'agir et de les guider et, d'autre part, de renforcer les capacités de soutien des institutions publiques compétentes. Avec l'aide de l'Allemagne, l'OMS/Europe a traduit le document en russe et l'a distribué aux Parties et à d'autres États (voir aussi le domaine de programme 9 ci-après).

46. Le programme de travail préconisait de compléter les activités de base par des projets sur le terrain et des projets pilotes, à condition que des fonds supplémentaires soient disponibles. Bien que les Parties chefs de file aient au départ considéré les activités sur le terrain comme facultatives, des fonds additionnels ont été collectés, ce qui a permis de réaliser des projets sur le terrain en Géorgie, au Tadjikistan et en Bulgarie.

47. En Géorgie, un projet d'évaluation rapide de la qualité de l'eau de boisson et des conditions sanitaires des systèmes d'approvisionnement en eau à petite échelle a été mené à bien dans deux districts pilotes en 2012. Ce projet, dirigé par l'OMS/Europe, était financé par l'Allemagne et a bénéficié du soutien technique du Centre collaborateur de l'OMS à l'Agence fédérale allemande pour l'environnement. Il établissait un état des lieux des systèmes d'approvisionnement en eau à petite échelle en zone rurale en Géorgie. Les résultats de l'évaluation ont été décrits dans un rapport détaillé sur le projet. Ils constituent une base de connaissances pour la définition d'objectifs au titre du Protocole, renforçant donc l'importance de la question des systèmes d'approvisionnement en eau à petite échelle dans les programmes nationaux et locaux et favorisant la future élaboration de lois et de normes concernant la qualité de l'eau de boisson.

48. Au Tadjikistan, un projet visant à mettre en œuvre des projets de démonstration du plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau pour les systèmes d'approvisionnement en eau à petite échelle en zone rurale s'est achevé en 2012. Son objectif était d'élaborer deux plans pilotes de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau, de renforcer les capacités des autorités nationales et locales, de former des coordonnateurs pour mettre en œuvre un plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau dont la portée dépasserait celle du projet pilote et

¹⁰ OMS (Genève, 2012). Disponible à l'adresse: http://www.who.int/water_sanitation_health/publications/2012/water_supplies/en/.

de mettre au point des outils d'appui adaptés au contexte national. Financé par l'Allemagne et réalisé par l'OMS/Europe et le bureau de l'OMS au Tadjikistan, le projet a bénéficié de l'appui technique du Centre collaborateur de l'OMS à l'Agence fédérale allemande pour l'environnement. Le principal résultat a été l'élaboration en tadjik et en anglais d'une brochure qui décrit les avantages apportés par l'application du plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau et les succès obtenus, et qui offre des conseils et outils pratiques facilitant l'application du plan.

49. En Bulgarie, un projet auquel ont participé les écoles et les autorités locales a été mené à bien en 2012 dans cinq villages. Son but était d'établir et de mettre en œuvre un plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau pour les systèmes d'approvisionnement en eau à petite échelle en zone rurale, en ciblant notamment les écoles, les groupes de jeunes et les ONG. Avec l'aide financière de l'Allemagne, le projet a été réalisé par WECF conjointement avec l'ONG bulgare Earth Forever et Eco World 2007. Il en est résulté entre autres un précis sur le plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau, composé de 19 modules pédagogiques en anglais et en bulgare, qui donne des informations de base détaillées sur les questions relatives à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, ainsi que des conseils sur la mise en œuvre du plan.

50. Enfin, l'OMS/Europe et la CEE ont institué un partenariat avec l'Alliance mondiale des opérateurs du secteur de l'eau sous l'égide d'ONU-Habitat pour établir des partenariats des opérateurs de l'eau dans le cadre du Protocole, afin d'améliorer les capacités des prestataires de services à petite échelle et de renforcer les activités sur le terrain visant à faciliter l'adoption du plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau dans les pays. Les partenariats susmentionnés sont des systèmes d'entraide à but non lucratif entre deux et plusieurs opérateurs du secteur de l'eau et de l'assainissement dont le but est de renforcer les capacités des intéressés. Il est prévu d'établir un certain nombre de projets pilotes de partenariats dans le cadre du programme de travail pour 2014-2016.

B. Approvisionnement en eau et assainissement en cas de phénomènes météorologiques extrêmes et sous l'effet des changements climatiques

51. Un certain nombre d'activités ont été projetées dans le domaine transversal relatif à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement en cas de phénomènes météorologiques extrêmes et sous l'effet des changements climatiques. Le document *Guidance on water supply and sanitation in extreme weather events*¹¹ a été finalisé, publié en anglais et en russe, et diffusé aux Parties et à d'autres États, aux bureaux de pays de l'OMS et à d'autres partenaires clefs. Le manque de ressources a empêché de réaliser d'autres activités d'appui dans ce domaine.

Domaine de programme 4 Mécanisme de facilitation des projets

52. À sa première session (Genève, 17-19 janvier 2007), la Réunion des Parties a institué le Mécanisme spécial de facilitation des projets pour aider les Parties à appliquer l'article 12 (action internationale commune et coordonnée) et l'article 14 (appui international à l'action menée au niveau national) du Protocole en améliorant la formulation du projet pour faciliter l'accès aux sources de financement (voir le document ECE/MP.WH/2/Add.4-EUR/06/5069385/1/Add.4 pour le mandat du mécanisme spécial). À sa deuxième

¹¹ OMS (Copenhague, Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la Santé, 2011). Disponible en anglais et en russe à l'adresse: <http://www.euro.who.int/en/what-we-do/health-topics/environment-and-health/water-and-sanitation/publications/2011/guidance-on-water-supply-and-sanitation-in-extreme-weather-events>.

session, la Réunion des Parties a rebaptisé l'organe Mécanisme de facilitation des projets. Le secrétariat de l'OMS/Europe a assuré le service du mécanisme.

53. Aucune réunion consacrée au mécanisme ne s'est tenue pendant la période 2011-2013, mais plusieurs projets antérieurement mis au point dans le cadre de ce mécanisme ont été lancés ou menés à terme pendant la période d'établissement de rapports.

54. Le secrétariat de la CEE a directement mis en œuvre des projets relatifs à la définition d'objectifs en Arménie et des projets visant à réaliser les objectifs fixés en République de Moldova, les bailleurs de fonds étant respectivement la Finlande (par l'intermédiaire de l'Institut finlandais de l'environnement) et la Suisse (par l'intermédiaire de la Direction du développement et de la coopération).

55. La Norvège a financé et directement réalisé des projets ayant trait à la définition d'objectifs au Kirghizistan et au Tadjikistan. Dans le premier pays, le projet a abouti à l'adoption officielle d'objectifs nationaux et, dans le second, les objectifs définis étaient en attente d'adoption. De plus, en 2011, l'Ukraine a officiellement adopté ses objectifs nationaux à la suite d'un projet mené en 2009-2010.

56. L'application du Mécanisme de facilitation des projets a clairement montré qu'il faudrait trouver de nouvelles modalités d'aide aux actions nationales pour attirer de nouveaux donateurs et financer les projets relevant du mécanisme. En outre, il a été proposé d'approcher des institutions financières internationales pour remédier à la pénurie de fonds destinés à financer les projets de définition et de mise en œuvre d'objectifs.

57. Aux réunions qu'il a tenues pendant la deuxième période intersessions, le Bureau a examiné les solutions susceptibles d'être adoptées ainsi que la nécessité de maintenir un mécanisme d'aide pour permettre la mise en œuvre de l'article 14 du Protocole.

58. À sa sixième réunion, le Groupe de travail de l'eau et de la santé a conclu que le Mécanisme de facilitation des projets avait rempli son mandat et qu'il fallait étudier de nouveaux moyens de fournir une assistance internationale aux pays au titre du Protocole. Le Groupe de travail a aussi reconnu qu'il importait de maintenir un moyen souple d'assurer une aide mutuelle au titre du Protocole. Ces décisions ont été ultérieurement prises en compte dans le projet de programme de travail pour 2014-2016 et le domaine de programme 6, «Assistance pour l'appui à l'application de la Convention au niveau national».

59. L'une des réussites du Mécanisme de facilitation des projets a été la création en 2010 du Fonds pour l'eau de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). La mise en place de mécanismes de coopération avec la BERD et, en particulier, avec son Fonds pour l'eau s'est poursuivie pendant la période 2011-2013. À la réunion du Conseil d'administration du Fonds pour l'eau (Londres, juin 2013), le Président du Bureau et les représentants du secrétariat commun ont présenté des propositions concrètes en vue d'une future coopération avec la BERD. Les partenaires du Fonds pour l'eau se sont félicités de cette mesure, à laquelle il faudrait donner suite lorsque la BERD aurait lancé une nouvelle initiative portant sur les ressources durables, qui donnerait la priorité à l'accès à l'eau potable.

Domaine de programme 5

Procédure de contrôle du respect des dispositions

60. Pendant la deuxième période intersessions, le Comité d'examen du respect des dispositions, dont le secrétariat de la CEE a assuré le service, s'est surtout attaché à élaborer une procédure consultative pour aider les Parties à mettre en œuvre le Protocole conformément à la décision II/1 sur des questions générales relatives au contrôle du respect des dispositions adoptée par la Réunion des Parties (ECE/MP.WH/4/Add.2-EUDHP10039 44/4.2/1/Add.2, à paraître).

61. À cette fin, à sa sixième réunion (Genève, 1^{er} et 2 mars 2011), le Comité a élaboré un texte sur les principales caractéristiques qui constituent les règles applicables au Processus de consultation (ECE/MP.WH/C.1/2011/2-EUR/DHP1003944/4.2/2011/2, annexe). Le texte devait être considéré comme un document évolutif susceptible d'être modifié à l'avenir, compte tenu de l'expérience acquise.

62. Le Comité s'est activement employé à promouvoir le Processus de consultation parmi les Parties. Entre autres choses, son président a envoyé une lettre aux Parties pour leur annoncer le processus en tant que nouveau moyen de recevoir une aide au titre du Protocole. Les exposés pertinents ont également été présentés aux réunions du Groupe de travail de l'eau et de la santé.

63. De plus, les membres du Comité ont fait savoir qu'ils étaient prêts à tenir des consultations informelles avec les Parties au sujet des modalités du Processus de consultation à la cinquième réunion du Groupe de travail de l'eau et de la santé, en octobre 2012. Aucune Partie n'a cependant répondu à l'invitation.

64. Compte tenu de ce qui précède et de l'évaluation au titre du deuxième exercice d'établissement de rapports, le Comité d'examen du respect des dispositions a décidé à sa neuvième réunion (ECE/MP.WH/C.1/2013/2-EUDCE/1206123/3.1/2013/06 (à paraître)) qu'il pourrait inviter une Partie ou un petit groupe de Parties confrontés à des problèmes de mise en œuvre identiques ou presque identiques à entamer un processus de consultation quand bien même il n'y aurait aucune garantie que les Parties répondraient favorablement à une invitation.

65. En vertu du mandat qui lui avait été attribué au titre de la décision I/2 (voir le document ECE/MP.WH/2/Add.3-EUR/06/5069385/1/Add.3), le Comité a examiné si les Parties avaient respecté les prescriptions en matière d'établissement de rapports visées au paragraphe 5 de l'article 7 du Protocole. Plus précisément, il a examiné si et de quelle façon les Parties avaient établi des rapports récapitulatifs et si ces derniers avaient été présentés en temps voulu. Il a également examiné la qualité et l'exactitude des données et des renseignements fournis et a passé en revue les consultations visant l'élaboration des rapports.

66. Le Comité a maintenu des liens étroits et des échanges fréquents avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et le Rapporteur spécial sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement pour se tenir au courant de l'évolution de la situation dans le domaine des droits de l'homme et étudier d'autres initiatives connexes.

67. On trouvera dans le rapport présenté par le Comité à la troisième session de la Réunion des Parties (ECE/MP.WH/2013/4-EUDCE/1206123/3.1/2013/MOP-3/11) un compte rendu détaillé de ses activités, y compris ses conclusions concernant le deuxième exercice d'établissement de rapports. Le rapport contient aussi un projet de décision sur des questions générales relatives au contrôle du respect des dispositions, qui pourrait être adopté par la Réunion des Parties.

Domaine de programme 6

Promotion du Protocole et activités de sensibilisation

68. S'agissant du domaine de programme 6, des activités ont été menées pour promouvoir le Protocole et diffuser des informations sur les résultats à mettre à son actif afin de mieux le faire connaître, de gagner des soutiens politiques et d'encourager des pays à y adhérer.

69. Le Bureau, les organes subsidiaires et le secrétariat commun ont diffusé des renseignements sur les activités entreprises au titre du Protocole ou y afférentes lors de diverses manifestations et dans tous les contextes possibles. Ils ont souhaité accroître la visibilité du Protocole et communiquer aux Parties et à d'autres États des informations en

facilitant la mise en œuvre. Il est rendu compte de nombre de ces efforts dans diverses parties du présent rapport.

70. Aux réunions du Groupe de travail de l'eau et de la santé, les centres de liaison nationaux ont fait rapport sur les activités de nature à promouvoir le Protocole dans leurs pays et au niveau international conformément au guide à l'intention des centres de liaison, qui explique comment mieux promouvoir la Convention et son Protocole sur l'eau et la santé (ECE/MP.WAT/2009/13), notamment en relation avec l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau (2013).

71. Diverses activités de promotion, notamment des manifestations parallèles, des exposés et des déclarations se rapportant au Protocole, ont été menées conjointement avec les principaux événements suivants:

- a) Septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Astana, 2011);
- b) Semaines mondiales de l'eau (Stockholm, 2011-2013);
- c) Sixième Forum mondial de l'eau (Marseille, 2012);
- d) Conférence internationale de haut niveau sur la coopération relative à l'eau (Douchanbé, 20 et 21 août 2013);
- e) Sommet sur l'eau de Budapest (Budapest, 2013).

72. Afin d'informer le public des outils disponibles, le secrétariat commun a largement distribué dans la région les matériels élaborés au titre du Protocole, notamment des publications, fascicules et brochures.

Domaine de programme 7

Sensibilisation du public, accès à l'information et participation du public

73. Les travaux relevant du domaine de programme 7 ont été dirigés par la Roumanie et l'ONG WECF. Leur objectif était de renforcer la participation du public à la mise en œuvre du Protocole, notamment pour la définition d'objectifs conformément à l'article 6, en vue de remédier aux lacunes mises en évidence par le premier cycle d'établissement de rapports au titre du Protocole.

74. Le résultat le plus important a été la publication du *Guide on public participation under the Protocol on Water and Health*, qui donne des précisions sur les obligations liées à la participation du public dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole et qui comprend des études de cas concrets. Le document a pour vocation d'aider les Parties à planifier et à mener à bien le processus de participation du public au titre du Protocole et à en prendre effectivement en compte les résultats. Il vise aussi à aider d'autres parties prenantes, comme les membres du public, à comprendre leurs droits dans le cadre du processus de participation du public.

75. Ce guide a pu être élaboré grâce à la participation active d'un groupe d'experts de la rédaction, qui s'est réuni trois fois à Genève (le 8 juin et le 10 octobre 2012 et, en tant que groupe d'édition, le 8 mai 2013) et au soutien financier de la Norvège. À sa sixième réunion, le Groupe de travail de l'eau et de la santé est convenu de présenter le *Guide on public participation under the Protocol on Water and Health* à la Réunion des Parties en tant que publication imprimée et non en tant que document officiel.

76. De plus, une manifestation conjointe ayant comme thème la participation du public au processus décisionnel en matière d'environnement – priorité à l'eau et à la santé¹² s'est tenue du 6 au 8 juin 2012 à Genève, sous les auspices de l'Équipe spéciale de la participation du public au processus décisionnel de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement et du Protocole sur l'eau et la santé. La réunion a porté sur un large éventail de questions ayant trait à la participation du public au processus décisionnel en matière d'environnement, une attention particulière étant accordée au processus décisionnel relatif aux questions liées à l'eau et à la santé. Elle a contribué utilement à l'élaboration du guide, qui a été présenté à la réunion.

77. En outre, le projet se rapportant à la sensibilisation des parties intéressées à la Convention sur l'eau de la Commission économique pour l'Europe et à son Protocole sur l'eau et la santé ainsi qu'au renforcement du rôle des organisations de la société civile dans la promotion et la mise en œuvre de ces instruments a contribué à faire connaître le Protocole grâce à la publication périodique de bulletins d'information et à l'organisation de cinq réunions de sensibilisation au niveau sous-régional. Le projet susmentionné a également aidé à renforcer la coopération et la coordination entre les ONG spécialisées dans l'environnement participant à la mise en œuvre du Protocole. Il a été mené à bien par un réseau d'ONG pendant la période mai-décembre 2012.

78. Des contraintes financières ont empêché la réalisation de certaines activités prévues dans le domaine de programme 7, par exemple des projets concrets sur la participation du public dans le domaine de l'eau et de la santé.

Domaine de programme 8

Équité en matière d'accès

79. Les travaux sur l'équité en matière d'accès ont été dirigés par la France et en grande partie financés par la CEE, leur but étant de faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement pour les personnes pauvres, vulnérables et exclues de la société.

80. Un des principaux résultats a été la publication du document *Aucun laissé pour compte: Bonnes pratiques pour un accès équitable à l'eau et à l'assainissement dans la région paneuropéenne*, qui présente les options de politiques et les mesures susceptibles d'être adoptées pour assurer l'équité en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement et décrit les bonnes pratiques existantes. Cette publication distingue trois dimensions essentielles de l'équité d'accès: les disparités d'ordre géographique; les obstacles spécifiques rencontrés par les populations vulnérables et marginalisées; les problèmes d'accessibilité financière. Son but est d'aider et d'encourager les décideurs aux niveaux national et local, ainsi que les opérateurs privés et publics, les ONG, les donateurs internationaux et d'autres parties intéressées, à adopter ou à examiner des mesures de nature à assurer l'équité en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement.

81. Le document *Aucun laissé pour compte* a été élaboré par un groupe d'experts de l'équité en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement, qui s'est réuni trois fois à Paris (27 et 28 janvier 2011; 31 mars et 1^{er} avril 2011 et 29 et 30 septembre 2011). Il a été tenu compte des résultats de l'atelier régional sur l'équité en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement (difficultés, bonnes pratiques et bilan), tenu les 4 et 5 juillet 2011 à Genève¹³. L'atelier a été organisé sous l'égide de la France et en collaboration avec le Rapporteur spécial sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement. La publication a été présentée en mars 2012 au Forum mondial de l'eau à Marseille, conformément à la décision adoptée par le Groupe de travail de l'eau et de la santé à sa quatrième réunion (Genève, 1^{er} et

¹² Voir http://www.unece.org/env/pp/réunions/tfppdm2_pwh.html.

¹³ Voir http://www.unece.org/env/water/workshop_equitable_access_july_2011.html.

2 novembre 2011) (voir le document ECE/MP.WH/WG.1/2011/2-EUR/DHP1003944/4.2/2011/6) et ultérieurement lors d'une manifestation parallèle à la réunion conjointe du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau et du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation relevant de la Convention (Genève, 3 et 4 juillet 2012)¹⁴.

82. Une autre réalisation a été la publication du document *The equitable access scorecard: Supporting policy processes to achieve the human right to water and sanitation*. Il y est présenté un outil d'analyse (ou feuille de notation concernant l'équité en matière d'accès) qui devrait aider les gouvernements et d'autres parties prenantes à établir un état des lieux sur l'équité en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement au niveau national, à examiner d'autres mesures à prendre et à évaluer les progrès accomplis dans le cadre d'un exercice d'autoévaluation. Sont également données des recommandations sur l'organisation du processus d'autoévaluation et l'utilisation des résultats.

83. La publication a été élaborée par un groupe d'experts spécial, qui s'est réuni à deux reprises à Paris (les 27 et 28 septembre 2012 et les 15 et 16 mai 2013)^{15, 16}. L'élaboration de la feuille de notation a également pris en compte les résultats et le bilan des trois projets pilotes. Ces derniers ont été réalisés en France, au Portugal et en Ukraine de décembre 2012 à avril 2013 dans le but d'appliquer et d'expérimenter la feuille de notation à différentes échelles et dans divers contextes socioéconomiques.

84. À sa sixième réunion, le Groupe de travail de l'eau et de la santé a décidé de présenter à la Réunion des Parties le rapport sur la feuille de notation relative à l'équité en matière d'accès en tant que publication imprimée et non en tant que document officiel.

85. En outre, dans le cadre du Programme commun de surveillance de l'eau et de l'assainissement, sous l'égide de l'OMS/Europe et de l'OMS siège et avec l'appui de la France, des études de cas ont été menées dans trois pays européens (Hongrie, République de Moldova et Serbie) pour analyser l'accès à de meilleures sources d'eau de boisson et à de meilleures installations d'assainissement, les données étant désagrégées en fonction des quintiles de richesse. On a ainsi obtenu des renseignements qui ont permis d'évaluer l'accès à l'eau et à l'assainissement par niveau de service, notamment en ce qui concerne la mesure des disparités entre les riches et les pauvres en zones rurales et urbaines et l'observation de l'évolution de la réduction progressive des inégalités. Les analyses des quintiles de richesse sont complémentaires aux informations produites selon la méthode de la feuille de notation et éclairent le processus décisionnel national pour ce qui est du ciblage des ressources destiné à réduire les inégalités existantes.

Domaine de programme 9

Renforcement des capacités et mise en commun de l'expérience acquise

A. Éducation et formation

86. Suite aux recommandations contenues dans les *Directives pour la qualité de l'eau de boisson de l'OMS*¹⁷ selon lesquelles il faudrait utiliser la méthode du plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau pour assurer efficacement et en permanence la sécurité de l'approvisionnement en eau de boisson, l'OMS a publié un certain nombre de documents sur le plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau pour en faciliter l'élaboration et

¹⁴ Voir http://www.unece.org/env/water/joint_meeting_wgiwrm_wgma.html.

¹⁵ http://www.unece.org/env/water/1st_expert_group_eqaccessscorecard.html

¹⁶ Voir http://www.unece.org/env/water/2nd_expert_group_eqaccessscorecard.html.

¹⁷ OMS, quatrième édition (Genève, 2011). Disponible à l'adresse: http://www.who.int/water_sanitation_health/publications/2011/dwq_guidelines/en/index.html.

la mise en œuvre. Il s'agit notamment d'un outil d'apprentissage en ligne, le «Manuel de plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau: gestion des risques à chaque étape de la distribution d'eau de boisson»¹⁸ et de la publication citée plus haut, *Water safety planning for small community water supplies: step-by-step risk management guidance for drinking-water supplies in small communities* (voir par. 45 ci-dessus). Le second document avait pour but, d'une part, de faire participer les communautés rurales à la mise en œuvre de plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau, de leur donner des moyens d'agir et de les guider en la matière et, d'autre part, de renforcer les capacités de soutien des institutions publiques compétentes. Pour généraliser cette approche dans la région européenne, l'OMS/Europe, avec l'aide de l'Allemagne, a traduit les deux documents d'orientation en russe.

B. Ateliers thématiques

87. L'OMS/Europe a organisé des ateliers de renforcement des capacités sur les plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau en Géorgie, au Kirghizistan, au Tadjikistan, au Turkménistan et en Ukraine, avec le soutien technique des Centres collaborateurs de l'OMS à l'Agence fédérale allemande pour l'environnement, à la Drinking Water Inspectorate et à EUREAU.

¹⁸ How to develop and implement a Water Safety Plan – A step-by-step approach using 11 learning modules (WHO, 2009). Disponible à l'adresse: http://www.who.int/water_sanitation_health/publication_9789241562638/en/.

Annexe

Aperçu des contributions et des dépenses liées au Protocole sur l'eau et la santé

I. Fonds d'affectation spéciale de la CEE

A. Contributions versées du 1^{er} août 2010 au 31 juillet 2013

Pays	Date de réception	Monnaie	Montant	Montant en dollars		Affecté à
				É.-U. ^a		
Allemagne	28/9/2010	EUR	30 000	38 119		Deuxième session de la Réunion des Parties
Norvège	30/11/2010	Dollars É.-U.	14 572	14 572		Deuxième session de la Réunion des Parties
Norvège	20/12/2010	Dollars É.-U.	59 970	59 970	–	
Finlande	28/12/2011	EUR	5 000	6 693	–	
Estonie	30/12/2010	EUR	500	669	–	
Finlande	30/3/2011	EUR	5 000	6 868	–	
France	31/5/2011	EUR	155 000	221 745		Équité en matière d'accès
Finlande	20/6/2011	EUR	150 800	214 815		Définition d'objectifs dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale
Norvège	8/7/2011	Dollars É.-U.	19 970	19 970	–	
Finlande	29/7/2011	EUR	20 000	28 612	–	
Allemagne	16/8/2011	EUR	15 000	21 398	–	
Finlande	18/10/2011	EUR	5 000	6 821	–	
Suisse	15/12/2011	CHF	50 000	54 289		Définition d'objectifs
Norvège	19/12/2011	Dollars É.-U.	29 970	29 970	–	
Belgique	19/12/2011	EUR	15 000	20 000	–	
Estonie	21/2/2012	EUR	750	983	–	
France	7/5/2012	EUR	200 000	264 901		Équité en matière d'accès et autres questions
Finlande	10/5/2012	EUR	81 200	107 550		Définition d'objectifs dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale
Suisse	6/8/2012	Dollars É.-U.	110 975	110 975		Projet en République de Moldova
Finlande	18/9/2012	EUR	20 000	25 094	–	
Allemagne	26/9/2012	EUR	10 000	12 547	–	
Finlande	28/9/2012	EUR	150 000	188 205		Projet en Arménie
Norvège	30/10/2012	Dollars É.-U.	29 970	29 970	–	
Finlande	19/11/2012	EUR	5 000	6 477	–	
Suisse	17/12/2012	CHF	50 000	53 996		Définition d'objectifs et établissement de rapports
Norvège	21/12/2012	Dollars É.-U.	9 970	9 970	–	
Allemagne	27/12/2012	EUR	20 000	25 974		Systèmes d'approvisionnement à petite échelle
Finlande	14/1/2013	EUR	5 000	6 494	–	
France	24/5/2013	EUR	100 000	130 890		Équité en matière d'accès et autres questions
Suisse	29/5/2013	Dollars É.-U.	272 000	272 000		Projet en République de Moldova
Total				1 990 537		

^a Le taux de change de la monnaie nationale des contributions en dollars est calculé à la date du virement des fonds.

B. Dépenses au 31 juillet 2013^a

1. Deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole: 53 000 dollars des États-Unis.
2. Réunions du Bureau: 8 150 dollars des États-Unis.
3. Réunion du Groupe de travail de l'eau et de la santé: 124 400 dollars des États-Unis.
4. Frais de personnel du secrétariat de la CEE (traitement d'un fonctionnaire d'août 2010 à juillet 2013): 482 300 dollars des États-Unis.
5. Atelier stratégique sur les futurs travaux au titre du Protocole: 15 800 dollars des États-Unis.
6. Définition d'objectifs et établissement de rapports^b:

<i>Description</i>	<i>Montant en dollars É.-U.</i>	<i>Activité</i>
Voyages des experts ^a	170 300	Réunions de l'Équipe spéciale de la définition d'objectifs et de l'établissement de rapports, ateliers régionaux et sous-régionaux organisés au titre du Protocole
Dépenses au titre des services consultatifs	14 050	Réalisation de l'étude analytique sur la base des rapports récapitulatifs, traduction de documents
Total	184 350	

^a Y compris le coût estimatif d'un atelier sous-régional destiné aux pays d'Asie centrale, prévu pour octobre 2013 (40 000 dollars É.-U.).

7. Procédure d'examen du respect des dispositions:

<i>Description</i>	<i>Montant en dollars É.-U.</i>	<i>Activité</i>
Voyages des membres du Comité d'examen du respect des dispositions	64 500	4 réunions
Total	64 500	

8. Équité en matière d'accès:

<i>Description</i>	<i>Montant en dollars É.-U.</i>	<i>Activité</i>
Voyages des experts	107 000	1 atelier régional et 5 réunions du groupe d'experts
Dépenses au titre des services consultatifs	76 700	Élaboration, mise en page et impression des publications
Dons	31 300	Projet pilote en Ukraine
Total	215 000	

^a Toutes les dépenses comprennent 13 % au titre des dépenses d'appui au programme.

^b Plusieurs activités relevant de ce domaine de programme ont été financées par d'autres fonds et notifiées au titre de divers fonds d'affectation spéciale de la CEE. L'atelier sous-régional destiné aux pays d'Europe orientale (Minsk, 5 et 6 avril 2011) et la quatrième réunion de l'Équipe spéciale de la définition d'objectifs et de l'établissement de rapports (Tbilissi, 19 et 20 octobre 2011) ont été financés par le Compte de l'ONU pour le développement, tandis que l'atelier sous-régional relatif au Protocole destiné aux pays d'Asie centrale (Almaty, 26 et 27 octobre 2011) l'a été dans le cadre du projet de la CEE en Asie centrale financé par l'Agence allemande de coopération internationale.

9. Sensibilisation du public, accès à l'information et participation du public:

<i>Description</i>	<i>Montant en dollars É.-U.</i>	<i>Activité</i>
Voyages des participants	18 300	1 atelier régional, 2 réunions du groupe de rédaction et 1 réunion du groupe d'édition
Total	18 300	

10. Questions transversales: systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement à petite échelle:

<i>Description</i>	<i>Montant en dollars É.-U.</i>	<i>Activité</i>
Dons	24 800	Élaboration d'un document d'orientation
Total	24 800	

11. Voyages du personnel du secrétariat de la CEE pour toutes les activités liées à l'exécution du programme de travail, y compris promotion du Protocole et activités de sensibilisation: 48 500 dollars des États-Unis.

12. Total du Fonds d'affectation spéciale de la CEE:

<i>Description</i>	<i>Montant en dollars É.-U.</i>
Dépenses totales jusqu'au 31 juillet 2013	1 239 100
Solde approximatif au 31 juillet 2013	751 000
Dépenses prévues pour des projets ou pour lesquelles des fonds ont été engagés	571 000
Solde disponible à l'exclusion des projets au 31 juillet 2013	179 900

II. Fonds de contributions volontaires de l'OMS/Europe

A. Contributions versées du 1^{er} janvier 2011 au 31 juillet 2013

<i>Source de financement</i>	<i>Date de réception</i>	<i>Montant en dollars É.-U.</i>	<i>Affecté à</i>
CEE	Janvier 2011	4 636	Équipe spéciale de la surveillance (report de 2010)
Allemagne	Janvier 2011	119 775	Système d'approvisionnement en eau à petite échelle
Italie	Janvier 2011	33 761	Phénomènes météorologiques extrêmes
Norvège	Janvier 2011	30 000	Appui aux activités liées au Protocole
Hongrie	Octobre 2011	15 000	Appui aux activités liées au Protocole, eaux utilisées à des fins récréatives
Norvège	Janvier 2012	10 000	Appui aux activités liées au Protocole
Hongrie	Avril 2012	5 000	Appui aux activités liées au Protocole
France	Septembre 2012	31 365	Appui aux activités liées au Protocole, équité en matière d'accès

<i>Source de financement</i>	<i>Date de réception</i>	<i>Montant en dollars É.-U.</i>	<i>Affecté à</i>
Norvège	Novembre 2012	10 000	Appui aux activités liées au Protocole
Norvège	Janvier 2013	50 000	Équipe spéciale de la surveillance
Hongrie	Juillet 2013	6 519	Appui aux activités liées au Protocole
Total		316 056	

Note: Outre les fonds affectés aux activités liées au Protocole, l’OMS/Europe a dû recourir à d’autres sources de financement pour assurer la continuité des travaux réalisés au titre du Protocole, à savoir le Gouvernement allemand, le Gouvernement italien et l’OMS siège. Les fonds affectés au Protocole représentaient 20 % environ du montant total consacré aux activités liées au Protocole.

B. Dépenses effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013

(En dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses de fonds affectés aux activités liées au Protocole (A)</i>	<i>Dépense de fonds non affectés aux activités liées au Protocole (B)</i>	<i>Dépenses totales (A + B)</i>
Activités de base: Organes chargés de la mise en œuvre du Protocole	20 270	7 170	27 440
Domaine de programme 1: Définition et établissement de rapports	11 151	1 641	12 792
Domaine de programme 2: Systèmes de surveillance et d’alerte rapide, plans d’urgence et moyens d’intervention	69 282	120 348	189 630
Domaine de programme 3: Questions transversales	151 882	18 717	170 599
Domaine de programme 4: Mécanisme de facilitation des projets	1 298	1 228	2 527
Domaine de programme 8: Équité en matière d’accès	21 964	409	22 373
Domaine de programme 9: Renforcement des capacités et mise en commun de l’expérience acquise	24 288	113 788	138 076
Coût total des activités	300 136	263 301	563 436
Frais de personnel de l’OMS	0	951 309	951 309
Total	300 136	1 214 609	1 514 745

Note: Certaines des dépenses correspondent à des prévisions, y compris les frais de personnel pour juillet-décembre 2013 et le coût de deux réunions concernant le domaine de programme 2 qui devraient se tenir après le 31 juillet 2013 (à savoir 50 000 dollars É.-U. respectivement pour les fonds affectés et pour les fonds non affectés). Le tableau est conforme à la structure du programme de travail 2011-2013 approuvé par la Réunion des Parties à sa deuxième session.